

# FINANCIÈRE MONCEY

**Résultats des votes**  
**Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire)**  
**de la Financière Moncey du 3 juin 2021**

**Pour la partie ordinaire, 92 actionnaires représentés ou votant par correspondance, possèdent 178 925 actions** au nominal de 23 euros chacune sur les 182 871 actions composant le capital social et aux **178 925 actions** sont attachées **357 780 voix. Le quorum est de 97,84 %.**

**Pour la partie extraordinaire, 92 actionnaires représentés ou votant par correspondance, possèdent 178 925 actions** au nominal de 23 euros chacune sur les 182 871 actions composant le capital social et aux **178 925 actions** sont attachées **357 780 voix. Le quorum est de 97,84 %.**

Résolutions à titre ordinaire	Votes pour		Votes contre		Abstention	
	Voix	Pourcentage	Voix	Pourcentage	Voix	Pourcentage
<b>1<sup>ère</sup> résolution</b> Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020	357 760	99,99%	20	0,01%	-	-
<b>2<sup>ème</sup> résolution</b> Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020	357 760	99,99%	20	0,01%	-	-
<b>3<sup>ème</sup> résolution</b> Affectation du résultat	357 760	99,99%	20	0,01%	-	-
<b>4<sup>ème</sup> résolution</b> Approbation des conventions et engagements réglementés	357 780	100%	-	-	-	-
<b>5<sup>ème</sup> résolution</b> Renouvellement du mandat d'un administrateur (Olivier Roussel)	357 760	99,99%	20	0,01%	-	-
<b>6<sup>ème</sup> résolution</b> Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise - Say on pay « ex post »	357 780	100%	-	-	-	-
<b>7<sup>ème</sup> résolution</b> Approbation de la politique de rémunération des administrateurs établie par le Conseil d'administration – (Say on pay « ex ante »)	357 724	99,99%	28	0,01%	28	-

Résolutions à titre extraordinaire	Votes pour		Votes contre		Abstentions	
	Voix	Pourcentage	Voix	Pourcentage	Voix	Pourcentage
<b>8<sup>ème</sup> résolution</b> Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec maintien du droit préférentiel de souscription	357 780	100%	-	-	-	-
<b>9<sup>ème</sup> résolution</b> Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal	357 780	100%	-	-	-	-
<b>10<sup>ème</sup> résolution</b> Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	357 780	100%	-	-	-	-
<b>11<sup>ème</sup> résolution</b> Suppression du droit de vote double et modification corrélative de l'article 21 des statuts	357 780	100%	-	-	-	-
<b>12<sup>ème</sup> résolution</b> Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales relatives à la terminologie de la rémunération des administrateurs et aux règles de majorité en assemblée générale ordinaire modification de l'article 22 (points 2 et 4) des statuts	357 780	100%	-	-	-	-
<b>13<sup>ème</sup> résolution</b> Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales relatives aux règles de majorité en assemblée générale extraordinaire et modification de l'article 23 (point 4) des statuts	357 780	100%	-	-	-	-
<b>14<sup>ème</sup> résolution</b> Pouvoirs pour les formalités	357 780	100%	-	-	-	-